

Situation des fonds propres – Bâle III¹

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de ligne	2017		2016				2015			Renvois ²	Modèle du BSIF
	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires											
1	20 762	20 822	20 881	20 751	20 682	20 540	20 457	20 387	20 289	A1+A2+B	1
2	37 577	37 330	35 452	34 387	33 442	32 585	32 053	30 764	29 362	C	2
3	11 853	9 131	11 834	11 037	8 689	13 467	10 209	10 477	7 569	D	3
4	70 192	67 283	68 167	66 175	62 813	66 592	62 719	61 628	57 220		6
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant les ajustements réglementaires											
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires											
5	(19 837)	(18 986)	(19 517)	(19 047)	(18 371)	(20 386)	(19 143)	(19 150)	(17 767)	E1+E2-E3	8
6	(2 350)	(2 264)	(2 241)	(2 119)	(2 071)	(2 215)	(2 192)	(2 273)	(2 254)	F1-F2	9
7	(144)	(189)	(172)	(263)	(322)	(359)	(367)	(412)	(595)	G	10
8	(488)	(350)	(1 690)	(2 168)	(1 595)	(2 127)	(1 498)	(1 296)	(1 271)	H	11
9	(823)	(769)	(906)	(881)	(262)	(178)	(140)	(118)	(132)	I	12
10	(142)	(138)	(166)	(166)	(170)	(249)	(188)	(136)	(94)	J	14
11	(11)	(11)	(11)	(12)	(12)	(11)	(104)	(17)	(16)	K	15
12	-	-	(72)	(43)	(64)	-	(4)	(24)	-		16
13	(980)	(855)	(1 064)	(1 113)	(1 013)	(1 290)	(1 125)	(1 041)	(951)	L1+L2+L3	19
14	-	-	-	-	-	(121)	-	-	-		22
15	-	-	-	-	-	(59)	-	-	-		23
16	(24 775)	(23 562)	(25 839)	(25 812)	(23 880)	(26 995)	(24 761)	(24 467)	(23 080)		25
17	45 417	43 721	42 328	40 363	38 933	39 597	37 958	37 161	34 140		28
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires											
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1											
18	3 896	3 899	3 899	2 900	2 902	2 901	2 202	2 201	2 047	M+N+O	30/31
19	3 070	3 070	3 236	3 237	3 239	3 240	3 211	3 240	3 484	P1+P2+P3+P4	33
20	306	306	286	279	270	302	399	398	368	Q	34/35
21	7 272	7 275	7 421	6 416	6 411	6 443	5 812	5 839	5 899		36
Ajustements réglementaires appliqués aux autres instruments de fonds propres de catégorie 1											
22	-	-	-	-	-	-	(2)	-	-		37
23	(352)	(352)	(352)	(352)	(352)	(352)	(352)	(352)	(352)	R+S	40
24	(352)	(352)	(352)	(352)	(352)	(352)	(354)	(352)	(352)		43
25	6 920	6 923	7 069	6 064	6 059	6 091	5 458	5 487	5 547		44
26	52 337	50 644	49 397	46 427	44 992	45 688	43 416	42 648	39 687		45
Fonds propres de catégorie 1											
Instruments de fonds propres de catégorie 2 et provisions											
27	5 786	5 700	5 760	3 740	3 748	2 500	2 489	1 497	-	T	46
28	2 646	2 649	4 899	4 897	4 898	4 897	5 927	5 927	5 927	U	47
29	263	262	270	276	281	317	207	207	207	V1+V2	48/49
30	1 680	1 585	1 660	1 567	1 820	1 940	1 731	1 629	1 498	W	50
31	10 375	10 196	12 589	10 480	10 747	9 654	10 354	9 260	7 632		51
Fonds propres de catégorie 2 avant les ajustements réglementaires											
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2											
32	-	-	-	-	(20)	-	-	-	-		52
33	(170)	(170)	(170)	(170)	(170)	(170)	(170)	(170)	(170)	X	55
34	(170)	(170)	(170)	(170)	(190)	(170)	(170)	(170)	(170)		57
35	10 205	10 026	12 419	10 310	10 557	9 484	10 184	9 090	7 462		58
36	62 542	60 670	61 816	56 737	55 549	55 172	53 600	51 738	47 149		59
37	420 053	402 168	405 844	388 243	383 589	399 617	382 360	369 495	343 596		60a
38	420 053	402 168	405 844	388 872	384 330	400 498	383 301	370 461	344 252		60b
39	420 053	402 168	405 844	389 412	384 966	401 253	384 108	371 289	344 813		60c

¹ La situation du capital a été calculée en recourant à la méthode «tout compris».

² Renvois à la page Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (page 81).

³ Chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode progressive d'inclusion du RVC prescrite par le BSIF. Pour les exercices 2015 et 2016, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres étaient respectivement de 64 %, 71 % et 77 %. Pour l'exercice 2017, les facteurs scalaires sont respectivement de 72 %, 77 % et 81 %.

Situation des fonds propres – Bâle III (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

N° de ligne	2017		2016				2015			Modèle du BSIF	
	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2		
Ratios de fonds propres¹											
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires)	40	10,8 %	10,9 %	10,4 %	10,4 %	10,1 %	9,9 %	9,9 %	10,1 %	9,9 %	61
Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1)	41	12,5	12,6	12,2	11,9	11,7	11,4	11,3	11,5	11,5	62
Total des fonds propres (en pourcentage du total des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres)	42	14,9	15,1	15,2	14,6	14,4	13,7	14,0	13,9	13,7	63
Réserve (exigence minimale de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires + réserve de conservation des fonds propres + réserve applicable aux banques d'importance systémique mondiale (BISM) + réserve applicable aux banques d'importance systémique intérieure (BISI), en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)^{2,3}											
dont la réserve de conservation des fonds propres	43	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	7,0	7,0	7,0	64
dont la réserve anticyclique ⁴	44	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	65
dont la réserve applicable aux BISI ⁵	45	-	-	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	66
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires disponibles pour constituer des réserves (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	46	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	s. o.	s. o.	s. o.	67a
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires disponibles pour constituer des réserves (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	47	10,8	10,9	10,4	10,4	10,1	9,9	9,9	10,1	9,9	68
Cible tout compris du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres + supplément applicable aux BISI, le cas échéant)											
Ratio cible tout compris des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	48	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	7,0	7,0	7,0	69
Ratio cible tout compris des fonds propres de catégorie 1	49	9,5	9,5	9,5	9,5	9,5	9,5	8,5	8,5	8,5	70
Ratio cible tout compris du total des fonds propres	50	11,5	11,5	11,5	11,5	11,5	11,5	10,5	10,5	10,5	71
Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)											
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières	51	1 149 \$	1 047 \$	1 094 \$	866 \$	866 \$	933 \$	538 \$	527 \$	674 \$	72
Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	52	4 640	4 458	4 339	4 148	3 994	3 986	3 909	3 820	3 509	73
Droits de gestion de prêts hypothécaires	53	28	26	25	23	21	22	20	18	15	74
Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	54	1 317	1 472	1 541	1 561	1 571	1 932	1 664	1 453	1 047	75
Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2											
Provisions susceptibles d'être incluses dans la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)	55	1 680	1 585	1 660	1 567	1 820	1 940	1 731	1 629	1 498	76
Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2 selon l'approche standard	56	2 056	1 945	2 108	1 984	2 447	2 675	2 511	2 384	2 145	77
Instruments de fonds propres qui seront éliminés progressivement (dispositions applicables uniquement entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2022)											
Plafond en vigueur sur les autres instruments de catégorie 1 qui seront éliminés progressivement	57	3 376	3 376	4 051	4 051	4 051	4 051	4 726	4 726	4 726	82
Montants exclus des autres instruments de catégorie 1 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	58	33	21	-	-	-	-	-	-	-	83
Plafond en vigueur sur les instruments de catégorie 2 destinés à être éliminés	59	4 381	4 381	5 258	5 258	5 258	5 258	6 134	6 134	6 134	84
Montants exclus des instruments de catégorie 2 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	60	-	-	-	-	-	-	48	859	849	85
Ratios de fonds propres – Méthode «transitoire»⁶											
Actifs pondérés en fonction des risques	61	427 618 \$	409 629 \$	420 930 \$	401 698 \$	396 826 \$	415 418 \$	405 997 \$	392 371 \$	362 871 \$	
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	62	50 267	48 360	50 989	48 000	46 439	47 500	45 712	44 920	41 994	
Fonds propres de catégorie 1	63	53 110	51 394	50 989	48 000	46 439	47 500	45 712	44 920	41 994	
Total des fonds propres	64	63 168	61 291	63 082	57 980	56 817	56 759	55 618	53 765	49 233	
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	65	11,8 %	11,8 %	12,1 %	11,9 %	11,7 %	11,4 %	11,3 %	11,4 %	11,6 %	
Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	66	12,4	12,5	12,1	11,9	11,7	11,4	11,3	11,4	11,6	
Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	67	14,8	15,0	15,0	14,4	14,3	13,7	13,7	13,7	13,6	
Ratio de fonds propres d'importantes filiales bancaires											
TD Bank, National Association (TD Bank, N.A.)⁷											
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	68	14,2	13,7	13,5	13,4	13,4	13,4	13,6	13,6	13,6	
Fonds propres de catégorie 1	69	14,3	13,8	13,6	13,5	13,5	13,5	13,7	13,7	13,7	
Total des fonds propres	70	15,3	14,8	14,6	14,5	14,5	14,5	14,7	14,7	14,7	
La Société d'hypothèque TD											
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	71	33,1	33,2	33,1	33,4	31,8	29,5	29,4	29,4	29,4	
Fonds propres de catégorie 1	72	33,1	33,2	33,1	33,4	31,8	29,5	29,4	29,4	29,4	
Total des fonds propres	73	34,1	34,2	34,3	34,6	33,0	30,7	30,8	30,8	30,8	

¹ La méthode de présentation réglementaire «tout compris» inclut l'ensemble des ajustements réglementaires requis d'ici 2019.

² La cible minimale à l'égard du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant les réserves est de 4,5 %.

³ Le Financial Stability Board, en consultation avec le comité de Bâle sur le contrôle bancaire et les autorités nationales, a dressé la liste des BISM de 2016 en s'appuyant sur les données de fin de l'exercice 2015. La Banque ne fait pas partie des BISM.

⁴ Le supplément à l'égard de la réserve anticyclique est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017.

⁵ Les BISI sont assujetties à un supplément de fonds propres sous forme d'actions ordinaires depuis le 1^{er} janvier 2016.

⁶ La méthode de présentation réglementaire «transitoire» permet certains ajustements aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les plus importants étant ceux touchant le goodwill, les immobilisations incorporelles et les déductions liées à un seuil, qui sont appliqués progressivement sur une période de cinq ans depuis 2014, tout en conservant les règles de retrait progressif visant les instruments de fonds propres non admissibles. De plus, le calcul des ratios selon la méthode «transitoire» tient compte de la totalité du RVC.

⁷ TD Bank, N.A. présente séparément ses fonds propres réglementaires à l'Office of the Comptroller of the Currency (OCC) à la fin de chaque trimestre de l'année civile.

Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de ligne	2017		Dans le périmètre de la consolidation réglementaire ²	Renvois ³
	Bilan ¹	T2		
Trésorerie et montants à recevoir de banques	1	5 271 \$	5 271 \$	
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	2	54 227	54 211	
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	3	111 833	111 833	
Instruments dérivés	4	62 674	62 661	
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	5	3 971	1 932	
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	6	82 330	82 330	
Valeurs mobilières disponibles à la vente	7	121 992	120 107	
Valeurs mobilières prises en pension	8	113 834	113 834	
Prêts	9	602 353	602 133	
Provision pour pertes sur prêts	10	(3 892)	(3 892)	
Provision générale admissible comprise dans les fonds propres réglementaires de catégorie 2	11		(1 680)	W
Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	12		(823)	I
Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires	13		(1 389)	
Autres	14	97 327	95 334	
Participation dans TD Ameritrade	15		714	L1
Participations significatives dépassant les seuils réglementaires	16		3 548	
Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires	17		3 019	E2
Goodwill théorique	18		16 942	E1
Goodwill	19		2 688	F1
Autres immobilisations incorporelles	20		28	
Autres immobilisations incorporelles (droits de gestion de prêts hypothécaires)	21		144	G
Actifs d'impôt différé	22		1 317	
Actifs d'impôt différé à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires	23		1 465	
Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) réalisables par reports rétrospectifs de pertes nettes d'exploitation	24		-	
Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) découlant de différences temporaires mais non réalisables par reports rétrospectifs de pertes nettes d'exploitation	25		(662)	
Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) découlant de différences temporaires mais non réalisables par reports rétrospectifs de pertes nettes d'exploitation et dépassant les seuils réglementaires	26		13	L2
Autres ajustements aux actifs et passifs d'impôt différé ⁴	27		2	S
Investissements importants dans des institutions financières (excluant TD Ameritrade)	28		59	
Participations significatives dépassant les seuils réglementaires	29		11	K
Participations significatives dans les autres éléments de fonds propres de catégorie 1	30		66 046	
Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires	31			
Prestations des régimes de retraite à prestations définies				
Autres actifs				
TOTAL DE L'ACTIF		1 251 920	1 245 754	
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES⁵				
Dépôts détenus à des fins de transaction	32	92 958	92 958	
Instruments dérivés	33	57 353	57 353	
Passifs de titrisation à la juste valeur	34	12 824	12 824	
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	35	6	6	
Dépôts	36	807 112	807 112	
Autres	37	196 946	190 780	
Passifs d'impôt différé	38		124	E3
Goodwill	39		338	F2
Immobilisations incorporelles (excluant les droits de gestion de prêts hypothécaires)	40		545	
Autres passifs d'impôt différé (couvertures de flux de trésorerie et autres passifs d'impôt différé)	41		(661)	
Autres ajustements aux actifs et passifs d'impôt différé ⁴	42		142	J
Profits et pertes attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à l'égard des passifs financiers à la juste valeur	43		190 292	
Autres passifs	44	8 482	8 482	
Billets et débiteurs subordonnés	45		5 786	T
Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement	46		2 646	U
Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés de la catégorie 2	47		253	V1
Instruments de fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tiers	48		(203)	
Instruments de fonds propres exclus du calcul des fonds propres réglementaires	49			
Passif		1 175 681	1 169 515	
Actions ordinaires	50	20 809	20 809	A1
Actions privilégiées	51	4 400	4 400	
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 admissibles émis directement	52		3 900	M
Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres instruments de fonds propres de catégorie 1	53		1 698	P2
Actions privilégiées exclues des fonds propres réglementaires	54		(1 198)	
Actions autodétenues – ordinaires	55	(245)	(245)	A2
Actions autodétenues – privilégiées	56	(7)	(7)	
Actions autodétenues – actions privilégiées qui comprennent des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)	57		(6)	O
Actions autodétenues – actions privilégiées qui ne comprennent pas de dispositions relatives aux FPUNV	58		(1)	P4
Surplus d'apport	59	200	200	
Surplus d'apport – actions ordinaires	60		198	B
Surplus d'apport – actions privilégiées	61		2	N
Résultats non distribués	62	37 577	37 577	C
Cumul des autres éléments du résultat global	63	11 853	11 853	D
Couvertures de flux de trésorerie nécessitant une décomptabilisation	64		488	H
Cumul des autres éléments du résultat global net inclus à titre de fonds propres	65		11 365	
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	66	1 652	1 652	
Part incluse dans le calcul des fonds propres réglementaires (émis directement)	67		497	P3
Part incluse dans le calcul des fonds propres réglementaires (émis par des filiales et détenus par des tiers) qui seront progressivement éliminés - Autres instruments des fonds propres de catégorie 1	68		306	Q
Part incluse dans le calcul des fonds propres réglementaires (émis par des filiales et détenus par des tiers) qui seront progressivement éliminés - Fonds propres de catégorie 2	69		10	V2
Part exclue du calcul des fonds propres réglementaires qui seront progressivement éliminés	70		839	
TOTAL DU PASSIF ET DES FONDS PROPRES	71	1 251 920 \$	1 245 754 \$	

¹ D'après le bilan à la page 13.

² Les entités juridiques exclues du périmètre de la consolidation réglementaire comprennent les filiales d'assurance Meloche Monnex Inc. (consolidé), TD Compagnie d'assurance-vie et TD Reinsurance (Barbados) Inc. Le total des actifs de ces filiales inclus dans la Banque consolidée s'élève à 6,2 milliards de dollars et le total de leurs capitaux propres se chiffre à 2 milliards de dollars, desquels 253 millions de dollars sont déduits des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, 350 millions de dollars sont déduits des autres instruments de fonds propres de catégorie 1 et 170 millions de dollars sont déduits des fonds propres de catégorie 2. Les renvois (L3, R, X) se rapportent à la page Situation du capital – Bâle III (page 79).

³ Renvois à la période considérée aux pages Situation du capital – Bâle III (pages 79 et 80).

⁴ Cet ajustement est lié aux actifs et passifs d'impôt différé présentés au montant net aux fins comptables.

⁵ Le plafond en vigueur des autres instruments de fonds propres de catégorie 1 comprend un montant de 1,7 milliard de dollars lié à la Fiducie de capital TD IV (qui n'est plus consolidée puisque la Banque n'est pas le principal bénéficiaire de la fiducie). La part incluse dans les fonds propres réglementaires s'élève à 876 millions de dollars (P1 – renvoi à la page Situation du capital – Bâle III (page 79)).